

RSF demande la libération du journaliste guinéen Amadou Diouldé Diallo

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021



Politique

Inculpé pour “offense au chef de l’Etat”, un journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) est emprisonné depuis plus de deux semaines alors que la Guinée a dépenalisé les délits de presse. Reporters sans frontières (RSF) demande sa libération immédiate et sans condition et exhorte les autorités à mettre fin aux emprisonnements arbitraires de journalistes.

Le journaliste sportif de la *RTG*, **Amadou Diouldé Diallo**, reste en prison. La Cour d’appel de Conakry a [refusé](#) le 10 mars dernier sa demande de libération conditionnelle. Interpellé sans convocation préalable, le samedi 27 février, à la suite de son passage dans l’émission “L’œil du Lynx” de la radio privée *Lynx FM* où il s’était exprimé sur le président Alpha Condé et les violences ethniques dans le pays, le journaliste qui est détenu depuis le 1er mars, est inculpé pour “offense au chef de l’Etat”. En mauvaise santé, il a dû être évacué le lendemain de son incarcération dans un hôpital de Conakry.

Contactés par RSF, deux de ses avocats, Alseny Aïssata Diallo et Mohamed Traoré, ont dénoncé une violation de la loi sur les médias, insistant sur le fait que les délits de presse sont dépénalisés dans le pays et ne doivent ainsi pas donner lieu à un emprisonnement. Il ont également annoncé avoir introduit une nouvelle demande de mise en liberté, qui est en cours d'examen.

"Rien ne peut justifier le maintien en détention de ce journaliste, dont nous demandons la libération immédiate et sans condition, déclare le directeur du bureau Afrique de l'Ouest de RSF, Assane Diagne. Les délits de presse étant dépénalisés depuis 2010, l'incarcération de Amadou Diouldé Diallo est illégale et témoigne de la volonté des autorités guinéennes de censurer les voix discordantes. Nous les exhortons à se conformer au respect des dispositions de la loi sur les médias et à libérer ce journaliste qui est actuellement en mauvaise santé."

En Guinée, les journalistes sont régulièrement arrêtés ou gardés à vue en raison de leur travail. Le mois dernier, le journaliste sportif **Ibrahima Sadio Bah** a été [condamné](#) à six mois de prison ferme et à payer une amende de 500 000 francs guinéens (environ 40 euros) pour ''diffamation, injures publiques et dénonciation calomnieuse'' à l'encontre du président de la Fédération guinéenne de football (FEGUIF00T), Mamadou Antonio Souaré.

En janvier dernier, la [condamnation](#) sur la base du code pénal de trois journalistes de la radio *Nostalgie*, avait suscité de vives réactions poussant le ministre de la Justice à instruire le parquet de faire une déclaration d'appel contre la décision.

La Guinée occupe la 110e place au [Classement mondial de la liberté de la presse](#) établi par RSF.

[RSF](#) 17 mars 2021

Journalistes condamnés : «stupéfaction» et «indignation» dans la presse privée guinéenne

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021



Déclaration

Les Associations professionnelles de la presse privée guinéenne (URTELGUI, AGUIPEL, AGEPI, REMIGUI, APAC-Guinée, SPPG, UPF, UPLG), ont, avec stupéfaction et indignation, pris connaissance de la condamnation pour diffamation, par le TPI de Kaloum, ce mercredi, 13 janvier 2021, de trois journalistes de la Radio Nostalgie Guinée, à ''deux mois de prison assortie de sursis et à une amende de 500 000 GNF, chacun''. Il s'agit de :

1- Thierno Madjou BAH

2- Ibrahim Sory Lincoln Soumah

3- Sidi Diallo.

Nous, Associations de presse, au nom de l'ensemble de notre corporation, rejetons fermement et catégoriquement, ce procès et ce verdict qui ont curieusement eu pour base et fondement le Code pénal, le code de procédure pénale et la L002.

Nous rappelons que le délit de diffamation reproché à ces trois journalistes, ne doit être examiné et sanctionné qu'au visa de la seule loi 002, portant Liberté de presse en Guinée.

Par conséquent, l'URTELGUI, l'AGUIPEL, l'AGEPI, le REMIGUI, l'APAC-Guinée, le SPPG, UPF, UPLG exigent l'annulation de ce verdict très mal à propos, qui rappelle d'ailleurs, les épreuves vécues ces dernières années par la presse guinéenne, dans des affaires judiciaires antérieures, ayant fait l'objet d'un traitement attentatoire à la liberté des journalistes en Guinée.

Les Associations de la presse guinéenne expriment leur totale solidarité et leur soutien résolu aux trois journalistes dont elles saluent en même temps, le civisme tout au long de ce curieux procès de plus de 2 ans.

En fin, les Associations de presse se tiennent aux côtés des Avocats de nos trois confrères, pour obtenir l'annulation de ladite condamnation et, elles se réservent le droit d'entreprendre toute action légale visant à dénoncer ce verdict liberticide.

Signataires

URTELGUI

AGUIPEL

AGEPI

REMIGUI

APAC-Guinée

SPPG

UPF

UPLG

[Vidéo] Plénière du parlement européen: Alpha Condé sur le banc des accusés

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021



Parlement Européen_Séance plénière du 13 février 2020 _ La Guinée, et notamment les violences commises à l'encontre des manifestants

La République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants.

Résolution du Parlement européen du 13 février 2020 sur la République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants (2020/2551(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur la République de Guinée,
- vu la déclaration conjointe des Nations unies, de l'Union européenne et des ambassades des États-Unis et de la France à la République de Guinée du 5 novembre 2019,
- vu le Communiqué de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) suite aux incidents du 4 novembre 2019 à Conakry,
- vu le communiqué de presse de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la répression des manifestations en Guinée, du 9 novembre 2019,
- vu la trente-cinquième session de l'examen périodique universel du

Conseil des droits
de l'homme de l'Organisation des Nations unies, du 30 au
31 janvier 2020,

– vu le
pacte international relatif aux droits civils et politiques de
1966,

– vu l'accord
de partenariat entre les membres du groupe des États
d'Afrique, des Caraïbes et
du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses
États membres,
d'autre part (l'accord de Cotonou),

– vu la
charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée
le
27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986,

– vu la
Constitution de la République de Guinée, approuvée par le
Conseil national de
transition le 19 avril 2010 et adoptée le 7 mai 2010,

– vu la
Déclaration universelle des droits de l'homme,

– vu le
programme indicatif national pour la période 2015-2020 du
11^e Fonds
européen de développement, qui alloue des fonds à la
République de Guinée,

– vu
l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132,
paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant

que le président Alpha Condé est au pouvoir dans la République de Guinée depuis son élection en 2010 et sa réélection en 2016; que le pays a vu des manifestations massives depuis la mi-octobre 2019, menées principalement par le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), sur fond de craintes que le président Condé cherche à étendre ses pouvoirs constitutionnels; que la Constitution de la République de Guinée limite à deux le nombre de mandats présidentiels; que le deuxième mandat du président Condé arrivera à son terme à la fin de l'année 2020;

B. considérant que son élection à la présidence en 2010 était la première étape pour des réformes démocratiques et de transparence après des années de régime militaire; que le président Condé est accusé de corruption et d'imposer des restrictions à la liberté politique; qu'une réforme constitutionnelle ayant pour seule fin d'étendre les limites du mandat présidentiel pour permettre à Alpha Condé de rester au pouvoir a déclenché des violences;

C. considérant que le président Condé a aussi récemment tenté de supprimer les obstacles institutionnels à sa réforme en influençant la Cour constitutionnelle de la République de Guinée et la Commission électorale; qu'en mars 2018, le président de la Cour constitutionnelle, Kéléfa Sall, a été démis de ses

fonctions; que le ministre de la Justice, Cheick Sako, a démissionné en raison de son opposition aux modifications de la constitution permettant un troisième mandat présidentiel;

D. considérant que le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée, ne dispose pas de la majorité parlementaire des deux tiers nécessaire pour modifier la constitution; qu'un référendum sur la réforme constitutionnelle contournerait l'Assemblée nationale guinéenne;

E. considérant que le 19 décembre 2019, le président Condé a annoncé un projet d'organiser un référendum sur la réforme constitutionnelle le 1^{er} mars 2020; que les élections législatives initialement prévues le 16 février ont été repoussées et se tiendront le même jour que le référendum; que la nouvelle constitution proposée inclut une extension du mandat présidentiel de cinq à six ans, avec une limite de deux mandats; qu'il est attendu que le président Condé usera de ce changement constitutionnel pour briguer un troisième mandat présidentiel;

F. considérant que le FNDC, une alliance de partis d'opposition, d'organisations de la société civile et de syndicats, a organisé des manifestations et prévoit des grèves en

opposition à la réforme constitutionnelle; qu'au moins sept personnes du FNDC ont été arrêtées du 12 octobre au 28 novembre 2019 et ont été poursuivies pour actes ou manœuvres de nature à troubler l'ordre public et à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution, et finalement acquittées à la suite de pressions internationales;

G. considérant que la situation dans le pays est électrique, avec de fortes tensions politiques et des épisodes de manifestations violentes; que la réponse du gouvernement à ces épisodes a été musclée et que la police a réagi avec une force excessive, induite et illégale à l'encontre des manifestants, les organisations de défense des droits de l'homme ayant fait état de barricades, de fusillades et d'utilisation de gaz lacrymogène, principalement à Conakry, la capitale, et dans la région de Mamou, bastion de l'opposition dans le nord; qu'à Wanindara, la police aurait utilisé une femme comme bouclier humain pour se protéger de pierres lancées par les manifestants;

H. considérant que Fodé Oussou Fofana, vice-président du principal parti d'opposition, l'Union des forces démocratiques de Guinée, a accusé le président de «coup d'État constitutionnel» et de «fraude»; que les partis d'opposition se sont engagés à boycotter les élections législatives en signe

de protestation;

I. considérant

que la CEDEAO et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
ont toutes deux demandé le respect des droits fondamentaux des manifestants et
l'amélioration de la gestion des manifestations par les forces de sécurité;

J. considérant

que la Commission des droits de l'homme des Nations unies a relevé que les
forces de sécurité, en réagissant aux manifestations qui ont débuté à Conakry
les 14 et 15 octobre 2019, «n'ont pas respecté les normes et standards internationaux en matière d'usage de la force»; que les obsèques des
manifestants tués au cours des manifestations ont été ternies par de nouvelles
violences et morts;

K. considérant

que la République de Guinée figure à la 101^e place du classement
mondial de la liberté de la presse de 2019, sur 180 pays; que depuis 2015, au moins 20 journalistes ont été convoqués, détenus ou
poursuivis; que depuis le début des manifestations en octobre 2019, des
journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des militants issus de la
société civile ont été arrêtés, parmi lesquels Abdourahmane Sanoh
(coordinateur du FNDC), qui a par la suite été relâché, tandis que d'autres
sont toujours détenus et soumis à des violences; qu'au moins

28 civils et un gendarme ont été tués au cours des manifestations; que les organisations de défense des droits de l'homme estiment qu'au moins 70 manifestants ont été tués depuis 2015, parmi lesquels Amadou Boukariou Baldé, un étudiant battu à mort par des officiers de police lors de manifestations à l'université de Labé en mai 2019;

L. considérant que plusieurs ONG locales dénoncent les conditions de détention en République de Guinée et notamment «de graves inadéquations sur le plan de la surpopulation, de la nourriture, de la nutrition, ainsi qu'une carence au niveau de la formation dispensée à la plupart des gardiens de prison» (selon le rapport de Human Rights Watch); que si ces conditions sont inquiétantes dans l'ensemble du pays, elles sont particulièrement graves dans la Maison Centrale de Conakry;

M. considérant que la République de Guinée est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique et souffre toujours des séquelles laissées par des années de mauvaise gestion économique et de corruption, malgré qu'elle détienne les premières réserves mondiales de bauxite dans les mines entourant Boke; que les deux tiers des 12,5 millions de Guinéens vivent dans la pauvreté et que la crise Ebola entre 2013 et 2016 a affaibli considérablement l'économie du

pays; considérant
que les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de
60 % de
la population, sont particulièrement touchés par le chômage;

N. considérant
que dans le contexte actuel de manifestations contre la
réforme
constitutionnelle, qui a exacerbé les affrontements entre le
gouvernement et
les partis politiques, l'Organisation guinéenne de défense des
droits de
l'homme et du citoyen (OGDH) a dénoncé des violations répétées
des droits de
l'homme en République de Guinée; que ces violations ont mené à
la destruction de
bâtiments et d'infrastructures publics, à des tentatives
d'attiser les
divisions ethniques et à des expropriations forcées de
propriétés privées;
qu'entre février et mai 2019, le gouvernement de la République
de Guinée a
exproprié par la force plus de 20 000 personnes de quartiers
de
Conakry afin de fournir des terrains pour des ministères
gouvernementaux, des
ambassades étrangères, des entreprises et d'autres projets de
travaux publics;

O. considérant
qu'entre 2014 et 2020, l'Union européenne apporté un soutien à
la
République de Guinée au moyen du programme indicatif national
du 11^e Fonds
de développement européen (FED) pour un montant de
244 000 000 EUR, centré sur la réforme institutionnelle et la
modernisation de l'administration, l'assainissement urbain, la

santé, le
transport routier et le soutien à l'ordonnateur national;

1. déplore
les violences actuelles dans la République de Guinée; condamne
fermement les
atteintes à la liberté de réunion et d'expression, ainsi que
les actes de
violence, les meurtres et les autres violations des droits de
l'homme; invite
les forces gouvernementales à faire immédiatement preuve de
retenue et à
autoriser les manifestations légitimes et pacifiques à avoir
lieu sans
intimidation;

2. invite
le gouvernement de la République de Guinée à lancer rapidement
une enquête
transparente, impartiale et indépendante sur les morts et les
blessures de
manifestants ainsi que les accusations d'usage excessif de la
force et d'autres
violations des droits de l'homme par des agents des services
répressifs;
demande que les responsables, y compris au sein des forces de
police et de
sécurité, soient tenus de rendre des comptes et ne bénéficient
pas d'une forme
d'impunité; rappelle au gouvernement de la République de
Guinée que la lutte
contre la corruption et pour mettre fin à l'impunité devrait
constituer une
priorité;

3. regrette profondément tout projet de modifier la
constitution du pays en ce qui concerne la limitation du
nombre de mandats présidentiels; réaffirme avec force qu'une

démocratie saine doit respecter l'état de droit et toutes les dispositions constitutionnelles, y compris une éventuelle limitation du nombre de mandats présidentiels; invite donc le président de la République de Guinée à respecter la constitution du pays, et en particulier son article 27;

4. exige

le respect du droit à la liberté de manifestation, de réunion, d'association et d'expression que garantissent les normes internationales et les traités et conventions des Nations unies ratifiés par la République de Guinée; prie le gouvernement de la République de Guinée de prendre des mesures urgentes visant à garantir le respect du droit de manifester librement et pacifiquement, à instaurer un climat sûr sans forme de harcèlement, de violence ou d'intimidation et à faciliter le dialogue avec l'opposition;

5. presse

toutes les parties en présence à éviter une nouvelle escalade de la tension et de la violence; invite le gouvernement de la République de Guinée, les groupes d'opposition et la société civile à faire preuve de retenue, à agir de façon responsable et à engager un dialogue constructif pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique; invite l'Union européenne à poursuivre ses efforts pour renforcer la place de la société civile et encourager les acteurs non étatiques à jouer un rôle actif;

6. prie

instamment le gouvernement de la République de Guinée de

veiller à la tenue
d'élections législatives et présidentielles transparentes,
crédibles et libres
en temps utile, avec la pleine participation des partis
d'opposition, qui
devront être libres de s'enregistrer, de faire campagne,
d'accéder aux médias
et de se réunir librement;

7. rappelle
l'importance d'une commission électorale nationale
indépendante du gouvernement
et de tout parti politique; exhorte le gouvernement de la
République de Guinée
et le président Condé à garantir que la Commission électorale
nationale
indépendante de la République de Guinée agisse de manière
totalement
transparente et libre de toute ingérence, intimidation ou
contrainte de la part
de responsables politiques ou de partis au pouvoir;

8. presse
les autorités de la République de Guinée de respecter
pleinement toutes ses
obligations nationales et internationales vis-à-vis des droits
civils et
politiques, notamment la liberté d'expression, de réunion et
d'association, le droit
de ne pas être soumis à la torture, à de mauvais traitements,
ni à une
détention arbitraire ainsi que le droit à un procès équitable;
souligne que le
respect des droits de l'homme doit être placé au cœur de toute
solution
politique à la crise actuelle;

9. demande

aux autorités de la République de Guinée d'enquêter et de poursuivre,
conformément aux normes internationales, les membres des forces de sécurité
contre lesquels il existe des preuves de responsabilité pénale pour des
exactions passées et actuelles;

10. rappelle
que la consolidation de la démocratie requiert que la société civile soit
dynamique et puisse fonctionner sans crainte, intimidation, ni violence; prie
vivement le gouvernement et les forces de sécurité de s'assurer que le climat
permette la sécurité des représentants des organisations non gouvernementales
et de la société civile, notamment en révisant la législation sur l'utilisation
de la force lors de rassemblements publics;

11. souligne
l'importance de garantir et d'encourager un paysage médiatique pluraliste,
indépendant et libre au service de la démocratie; demande instamment aux
autorités de la République de Guinée de cesser immédiatement toute forme de
harcèlement et d'intimidation des journalistes, et en particulier de mettre un
terme à la suspension arbitraire des cartes de presse, de respecter les droits
individuels des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui
travaillent dans le pays et de veiller à leur sécurité, afin qu'ils soient en
mesure de couvrir ou de surveiller la situation du pays dans

le domaine
politique et en matière de droits de l'homme;

12. critique
vivement l'incarcération d'Abdourahmane Sanoh et d'autres
dirigeants de
l'opposition et de la société civile; demande la libération
immédiate des prisonniers
politiques du pays ainsi qu'une enquête sur les accusations
courantes de
mauvais traitements infligés aux prisonniers;

13. invite
les autorités de la République de Guinée à cesser d'exproprier
la population de
leurs terres ou de leurs biens, tant qu'elles ne seront pas en
mesure de
respecter les droits des résidents, notamment en matière de
préavis suffisant,
d'indemnisation et de réinstallation avant expropriation;
souligne qu'il
conviendrait d'accorder une indemnisation adéquate à toutes
les personnes
expropriées de force et non encore indemnisées;

14. rappelle
qu'il est crucial que la République de Guinée coopère avec des
partenaires
régionaux afin de renforcer ensemble la démocratie, le
développement et la
sécurité; exhorte les autorités de la République de Guinée à
collaborer
étroitement avec des organisations régionales, notamment la
CEDEAO, afin de
rétablir les libertés fondamentales, d'enquêter comme il se
doit sur les
violations des droits de l'homme perpétrées au cours des
manifestations et de

mener une transition démocratique pacifique; rappelle que la solution à la crise actuelle doit passer par un dialogue interguinéen ouvert et accessible associant le gouvernement et les groupes d'opposition; indique en outre que la CEDEAO et les pays limitrophes de la République de Guinée peuvent jouer un rôle central dans la promotion et la continuité d'un dialogue interguinéen; rappelle que la CEDEAO a envoyé 70 observateurs pour participer à la mission d'observation électorale de la CEDEAO lors de l'élection présidentielle du 22 novembre 2019 dans la République de Guinée; invite le gouvernement guinéen et la CEDEAO à collaborer étroitement afin que les élections de 2020 se déroulent de manière pacifique et revêtent un caractère représentatif; prie la Commission et les États membres de suivre les recommandations formulées dans l'examen périodique universel de janvier 2020 relatif à la République de Guinée, notamment en ce qui concerne le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi que l'usage de la force et l'impunité; incite les autorités de la République de Guinée à participer de manière significative au prochain examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, notamment en permettant aux Nations unies d'accéder sans entraves au terrain, puis à appliquer pleinement les recommandations que formulera le groupe de travail;

15. exhorte

l'Union européenne à surveiller attentivement la situation dans la République de Guinée et à demander des comptes au gouvernement sur toute violation d'engagements et d'accords dans le cadre du droit international en matière de droits de l'homme, notamment les articles 8, 9 et 96 de l'accord de Cotonou;

16. invite

le vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) ainsi que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à poursuivre le dialogue politique, notamment au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, en vue de réduire rapidement les tensions dans le pays et d'aider, si nécessaire, dans la préparation d'élections pacifiques, par exemple au moyen d'activités de médiation et de mesures de lutte contre les violences en amont et en aval des élections; demande également au VP/HR et au SEAE de collaborer avec les autorités de la République de Guinée, la CEDEAO, le Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme dans la République de Guinée, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, afin de déterminer une stratégie commune pour résoudre la crise

politique actuelle;

17. se

félicite que le 11^e FED ait mis l'accent sur le soutien à l'état

de droit dans la République de Guinée; prie vivement la Commission et le SEAE

de continuer à soutenir le renforcement de la société civile et des

institutions publiques indépendantes;

18. invite

la délégation de l'Union européenne dans la République de Guinée à ne pas

cesser de surveiller la situation de la société civile indépendante dans le

pays, d'observer les procès des prisonniers politiques et d'aborder, dans son

dialogue avec les autorités de la République de Guinée, la question des droits

de l'homme dans le pays; demande à la Commission de suivre de près la situation

dans la République de Guinée et de faire régulièrement rapport au Parlement;

19. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au président et au Parlement de la République de Guinée, aux institutions de la CEDEAO, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ainsi qu'à l'Union africaine et à ses institutions.

Proposition de résolution sur la violence contre les manifestants en Guinée [Parlement européen]

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021



Une proposition de résolution déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit conformément à l'article 144 du règlement intérieur sur Guinée Conakry, notamment la violence contre les manifestants.

A.
Considérant que la Guinée traverse une crise politique majeure ;
considérant que depuis la mi-octobre 2019, à l'initiative d'une
coalition de partis d'opposition et de groupes de la société

civile, des
manifestations massives se multiplient en Guinée Conakry
contre le
projet de nouvelle constitution qui pourrait permettre à Alpha
Condé de
briguer un 3ème mandat ; considérant que depuis le début des
mobilisations, le gouvernement a réprimé la liberté
d'expression, arrêté
et emprisonné des acteurs de la société civile s'opposant au
troisième
mandat et utilisé une force meurtrière lors des
manifestations;

B. considérant
qu'entre 26 et 36 civils et un gendarme auraient été tués
depuis la
mi-octobre et plus de 70 personnes auraient été gravement
blessées (dont
30 par balles) ; considérant que selon Amnesty International
plus de 70
manifestants ou passants auraient été tués depuis 2015 lors de
rassemblements ; considérant l'impunité quasi totale des
forces de
sécurité malgré les promesses d'enquêtes du gouvernement ;
considérant
qu'en juin 2019 l'Assemblée Nationale a adopté une loi sur
l'emploi de
la force par la gendarmerie qui peut être utilisée pour
protéger de
toute poursuite judiciaire les gendarmes usant d'une force
excessive ;

C. considérant qu'au moins sept personnes du Front National
pour la Défense de la Constitution (FNDC) ont été arrêtées du
12 octobre au 28 novembre 2019 pour avoir manifester contre le
troisième mandat d'Alpha CONDE, considérant qu'ils ont été
poursuivis pour actes ou manœuvres de nature à troubler

l'ordre public et à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution et finalement acquittés à la suite de pressions internationales ; []

Lire l'intégralité de la proposition [ici](#) (Document de séance)

Le Parlement européen,

Est extrêmement inquiet par la situation de crise que traverse la Guinée Conakry ces dernier mois ; condamne la répression et toutes les violences et assassinats qui ont lieu dans le pays ; exprime sa solidarité avec les mobilisations populaires

Se déclare particulièrement préoccupé par les atteintes massives aux droits de l'Homme dans le pays concernant notamment les libertés d'expression, de manifestation, de réunion et l'intimidation des défenseurs des droits de l'Homme, journalistes, ONG, opposants au régime ; dénonce l'utilisation d'armes à balles réelles sur des manifestants

Demande instamment à l'UE et à ses États Membres de suspendre tout financement et de fourniture de matériel de sécurité et de répression aux forces de sécurité de Guinée Conakry

europarl.europa.eu

Chronologie : 121 articles de presse pour comprendre la dérive répressive du régime de Alpha Condé [avril 2011 à octobre 2019]

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021



Plongé dans les archives de RFI de 2011 à 2019, nous avons lu 121 articles de presse sur la Guinée qui traitent des sujets : répressions de manifestations, violences policières, arrestations d'opposants, de journalistes et d'artistes, condamnation d'opposants, manifestants tués, violations de droit de l'homme, torture, violences interethniques, interdiction de manifestations, violation de la liberté de la presse, assassinats ciblés. De façon chronologique, nous vous rappelons les faits qui témoignent du caractère répressif du régime de Alpha Condé.

Avril 2011, sept partisans de l'opposant guinéen Cellou Dalein Diallo ont été condamnés à 1 an de prison ferme pour avoir participé le 3 avril à [un rassemblement interdit](#) par le gouverneur de Conakry. Au total, 60 membres de l'UFDG étaient jugés devant les tribunaux.

Mai 2011, au moins 25 morts, plusieurs blessés dont 17 dans un état grave et 21 bâtiments incendiés, c'est le bilan d'un conflit interethnique qui a dégénéré dans le district de [Galakpaye](#), localité du sud-est de la Guinée. Les violences, entre autochtones originaires de la région des Kpèles et des Malinkés venus d'autres parties de la Guinée, ont éclatées dans la nuit du lundi 2 mai au mardi 3 mai 2011. Les tensions entre ethnies sont courantes en Guinée, mais habituellement à l'occasion de scrutins électorales, comme se fut le cas lors de l'élection présidentielle de 2010.

Mai 2011, les trois militaires affectés à la protection rapprochée du leader de l'opposition Cellou Dalein Diallo, ont été condamnés jeudi 12 mai 2011 à deux ans de prison ferme pour « [participation à un rassemblement interdit et trouble à l'ordre public](#) ». Ils s'étaient rendus le 3 avril à l'aéroport de Conakry pour accueillir Cellou Dalein Diallo de retour en Guinée après près de quatre mois d'absence

Juillet 2011, des tirs nourris ont été entendus pendant près de trois heures ce mardi [19 juillet 2011 au matin dans le quartier de la résidence du président guinéen Alpha Condé](#) à Conakry. Selon la radio d'Etat guinéenne, la résidence aurait été touchée par une roquette. François Fall, ministre-secrétaire général de la présidence, a déclaré que le président Condé était « sain et sauf ». Alpha Condé qui s'est exprimé dans la matinée appelant au calme et à la vigilance. Les combats auraient fait un mort. A la suite de l'attaque, l'ancien chef d'état-major de l'armée guinéenne, le général Nouhou Thiam a été arrêté, selon sa femme.

Juillet 2011, au lendemain de la tentative d'assassinat contre Alpha Condé, [37 militaires guinéens ont été arrêtés](#) ce mercredi 20 juillet 2011. Il s'agit pour la plupart de proches du général Sékouba Konaté, ancien président du régime de transition, et de l'ancien chef de la junte militaire Moussa Dadis Camara. Tous sont détenus au siège de l'état-major de la gendarmerie nationale à Conakry.

Juillet 2011, le parquet a ouvert une information judiciaire en Guinée après l'attaque contre la résidence du président Alpha Condé mardi dernier. Selon l'avocat général, des véhicules, des armes, des munitions et une importante quantité de drogue ont été saisis. Au total, [ce sont maintenant 40 militaires qui ont été interpellés depuis l'assaut](#). On a appris ce vendredi 22 juillet l'arrestation du colonel Algassimou Barry, longtemps préfet de N'Zérékoré et celle du général Bachir Diallo, ancien directeur de cabinet du général Sékouba Konaté, qui a dirigé la transition.

Juillet 2011, en Guinée, [les médias nationaux ont reçu l'interdiction provisoire d'évoquer l'attentat contre la vie du chef de l'Etat](#) qui a eu lieu la semaine dernière. Les émissions à caractère politique sont aussi proscrites jusqu'à nouvel ordre. Plusieurs associations et l'Union des radios et télés libres de Guinée demandent à ce que le CNC, le Conseil national de la communication, revienne sur sa décision.

Juillet 2011, après l'interdiction faite à tout média national guinéen d'évoquer l'attentat contre le président Alpha Condé, [la France fait part de sa préoccupation. Elle a dénoncé, ce jeudi 28 juillet, « une atteinte grave à la liberté d'expression »](#). De leur côté, les médias privés guinéens s'insurgent contre un « acte de censure » et l'association de défense de la liberté de la presse RSF parle de « mesure liberticide ». Les autorités assurent que cette mesure est temporaire.

Septembre 2011, il s'agit d'accusations graves. Le président guinéen [Alpha Condé accuse les autorités sénégalaises et gambiennes d'avoir été complices de l'attentat qui l'a visé le 19 juillet 2011](#). Dans une interview accordée au quotidien sénégalais l'Enquête et à la radio Sud FM, Alpha Condé affirme, ce dimanche 11 septembre 2011, que les gouvernements de ces deux pays ont laissé les préparatifs de cette attaque se dérouler sur leur sol sans réagir. Il dit s'en être déjà ouvert à Madické Niang, le ministre sénégalais des Affaires

étrangères, ainsi qu'à son homologue gambien. Lors de cet entretien, Alpha Condé cite le nom de certains guinéens qui selon lui ont été associés d'une manière ou d'une autre aux préparatifs de l'attaque : Bah Oury, le numéro 2 de l'UFDG, le parti de Cellou Dallein Diallo, Tibou Camara ou encore Amadou Oury Diallo dit Sadaka.

Septembre 2011, le gouvernement sénégalais a déclaré le 12 septembre avoir appris « avec surprise » les accusations d'Alpha Condé, qui le soupçonne de complicité dans un attentat dont il est sorti indemne en juillet. Il nie toute implication après [un démenti de la présidence sénégalaise](#). De son côté, le gouvernement gambien a réfuté les accusations du président Alpha Condé.

Septembre 2011, [les forces de l'ordre ont empêché ce mardi 27 septembre 2011 la tenue, à Conakry, d'un rassemblement d'opposants](#) qui entendaient protester contre l'organisation d'élections législatives à une date fixée « unilatéralement » par le pouvoir et la Commission électorale nationale indépendante (Céni), dont ils demandent la restructuration. Un homme de 35 ans a été tué par balle lors des affrontements.

Septembre 2011, [au moins deux personnes ont été tuées hier mardi \[27 septembre\] à Conakry et une trentaine d'autres blessées](#), selon le bilan officiel des violences qui ont éclaté après l'interdiction d'un rassemblement de l'opposition. Certaines sources avancent le chiffre de quatre morts. Les affrontements ont opposé des partisans de l'opposition aux forces de l'ordre. L'opposition entendait manifester contre l'organisation de législatives le 29 décembre. Elle conteste les modalités d'organisation du scrutin et sa date, décidées selon elle, sans concertation par le gouvernement et la Commission électorale.

Septembre 2011, [après les violences ayant opposé les forces de l'ordre à des manifestants qui ont fait au moins deux morts mardi à Conakry, et entraîné plus de 300 arrestations](#), le

gouvernement guinéen tend la main à l'opposition. Il propose une rencontre aux différents partis pour désamorcer la crise. Une rencontre qui pourrait se tenir dès ce vendredi 30 septembre 2011. L'opposition dénonce depuis quelques jours l'organisation des législatives du 29 décembre, date décidée, selon elle, sans concertation. Elle accuse le pouvoir de préparer des fraudes.

Octobre 2011, [le secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée \(CNTG\) est sorti indemne d'une attaque à main armée contre son domicile](#) dans la banlieue de Conakry. Quatre hommes portant « des uniformes en treillis de l'armée guinéenne » et des cagoules, a expliqué Amadou Diallo. Une enquête est ouverte.

Octobre 2011, que se passe-t-il au sein de la Céni ? [Le limogeage du directeur des opérations de la Céni, Pathé Dieng, crée une situation embarrassante au sein de l'institution](#). Et c'est même la cacophonie qui règne. Le président guinéen, Alpha Condé, a tapé du poing sur la table.

Novembre 2011, [« La torture reste une pratique courante, voire ordinaire » en Guinée](#). C'est le constat qui ressort d'un rapport de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme dont l'ACAT, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture. Ce rapport est le fruit d'une enquête menée pendant un an par ces organisations.

Février 2012, l'opposition politique guinéenne, réunie autour de l'Alliance pour le progrès et la démocratie, a appelé, le lundi 13 février 2012, à une « [journée ville morte](#) » dans le pays. Elle accuse le pouvoir de multiplier les violations des droits de l'homme et de liberté.

Mars 2012, [la police a dispersé ce 17 mars 2012 à Conakry une manifestation de l'opposition avec des tirs de grenades lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été arrêtées](#). Depuis plusieurs mois, l'opposition réclame des élections

législatives « transparentes ». Prévues initialement en décembre dernier, elles ont été reportées au 8 juillet 2012 à la suite de plusieurs interventions de l'opposition qui conteste le processus de leur organisation.

Mars 2012, au moins 15 militants ont été blessés dans l'attaque du siège du parti présidentiel, le Rassemblement du peuple de Guinée, ce samedi 17 mars. Quelques heures plus tôt, la police avait dispersé une manifestation de l'opposition à coups de gaz lacrymogène. L'attaque est intervenue en représailles. Ce dimanche, [le siège du Parti de l'espoir pour le développement national \(PEDN\) de Lansana Kouyaté, de la ville de Kouroussa, à l'est de la capitale, a également été attaqué.](#)

Avril 2012, un tollé général s'est abattu sur la commission électorale nationale indépendante de Guinée, [la Céni, après un nouveau report sine die des élections législatives prévues le 8 juillet et déjà ajournées à plusieurs reprises.](#) Le président guinéen Alpha Condé a expliqué aux médias d'Etat ne pas convoquer les électeurs à la date annoncée, car il n'a pas « la certitude que tout est normal, que tous les problèmes techniques sont réglés ».

Mai 2012, la date des élections législatives guinéennes n'est toujours pas fixée, alors que ce scrutin devait se tenir six mois après l'investiture du président Condé, en décembre 2010. Le 27 avril dernier, évoquant des « problèmes techniques », Alpha Condé a annoncé le report sine die des législatives. Face à ce nouveau retard, [l'opposition guinéenne a annoncé, ce lundi 7 mai, l'organisation de manifestations de rues et de meetings pour exiger du gouvernement des législatives transparentes](#) dans les meilleurs délais.

Août 2012, des violences ont éclaté dans la nuit de vendredi 3 à samedi 4 août entre forces de l'ordre et villageois guerzés et tomas dans la localité de [Zogota](#), proche de N'zérékoré, principale ville de la Guinée forestière. Les forces de

l'ordre ont tiré à balles réelles : au moins cinq personnes ont été abattues et plusieurs autres ont été blessées.

Août 2012, en Guinée, la manifestation de l'opposition interdite par les autorités a mal tourné dans la capitale Conakry. Les forces de l'ordre sont intervenues et policiers, gendarmes et militants se seraient affrontés. [Des gaz lacrymogènes ont été lancés dans les concessions de leaders de l'opposition, Lansana Kouyaté et Cellou Dalen Diallo.](#)

Septembre 2012, le président de la Commission nationale électorale indépendante (Ceni) de Guinée, Louceny Camara, a annoncé mercredi 5 septembre qu'il quitterait prochainement ses fonctions, à la faveur d'une réorganisation – en cours – de cette institution chargée d'organiser les prochaines élections législatives. [Louceny Camara était contesté par l'opposition](#) qui réclamait son remplacement. Cependant, cette concession est jugée mineure par l'opposition qui est encore loin de vouloir revenir au sein de la Ceni.

Novembre 2012, [La directrice nationale du Trésor public de Guinée, Aïssatou Boiro, a été assassinée](#), ce vendredi 10 novembre dans la soirée à Conakry, par des inconnus qui n'ont pas encore été retrouvés. Elle était l'une des personnalités les plus importantes dans la lutte contre le détournement de fonds au sein des services de l'Etat.

Décembre 2012, la ville de Guéckédou, en Guinée forestière, est secouée depuis le 8 décembre par [des manifestations pour réclamer le départ du préfet](#). Boukary Keita exige, selon ses détracteurs, l'adhésion obligatoire de tous les fonctionnaires de la ville au le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti présidentiel. Il y a eu au moins une vingtaine de blessés lors de ces manifestations.

Décembre 2012, la ville de Guéckédou, en Guinée forestière, a encore été secouée le mardi 11 décembre 2012 par [des violences entre partisans et adversaires du préfet de la ville, Boukary](#)

Keita. Bilan de ces nouvelles violences : au moins deux morts et des dizaines de blessés.

Février 2013, à trois mois des élections, l'opposition fait de nouveau entendre sa voix. Des milliers d'opposants ont manifesté dans les rues de Conakry, ce lundi 18 février, pour exiger que les élections législatives prévues le 12 mai prochain soient libres et transparentes. Ils réclament notamment le renvoi, sans condition, de l'opérateur sud-africain Way Mark, chargé de mettre à jour le fichier électoral. C'est l'une des rares fois où les autorités ont levé l'interdiction de manifester.

Février 2013, en Guinée, l'opposition se retire du processus électoral pour protester contre l'absence de dialogue avec le pouvoir et le manque de concertation avec le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Bakary Fofana. Elle ne boycottera toutefois pas les prochaines élections. Il s'agit des législatives, repoussées à plusieurs reprises, qui ont été fixées au 12 mai prochain.

Février 2013, l'opposition guinéenne a encore mobilisé ce mercredi 27 février des milliers de personnes dans les rues de Conakry pour exiger des élections législatives libres et transparentes dont la date est prévue le 12 mai prochain. Une manifestation émaillée d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Le dernier bilan fait état d'au moins 130 blessés.

Mars 2013, une trentaine de responsables de l'opposition au président Alpha Condé sont convoqués par la justice, jeudi 14 mars à Conakry. Ils doivent être entendus dans le cadre d'une enquête ouverte pour faire la lumière sur les violences ayant entraîné neuf morts, à la suite de la manifestation du 27 février dernier.

Mars 2013, des heurts violents ont éclaté à Conakry ce jeudi pour la troisième soirée consécutive. Plusieurs quartiers de

la banlieue ont été secoué par des échauffourées entre forces de l'ordre et jeunes excédés par le manque d'électricité. Des coupures récurrentes depuis plus d'une semaine. La compagnie d'électricité affirme que des travaux d'aménagement à la centrale de Tombo affectent le réseau.

Avril 2013, en Guinée, la date des prochaines législatives est fixée au 30 juin. Le décret est signé du président Alpha Condé. Faute de consensus avec l'opposition sur l'organisation d'un scrutin « libre et transparent », les législatives avaient été maintes fois repoussées. Aussitôt le décret signé, les principaux chefs de l'opposition se sont réunis, dimanche 14 avril, à Conakry, et ont appelé à des manifestations pacifiques dans tout le pays à partir de jeudi, pour protester contre ce qu'ils considèrent comme un « déni de démocratie ».

Avril 2013, des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont marqué la marche de l'opposition organisée à Conakry ce jeudi 18 avril. Les affrontements ont fait une quinzaine de blessés, et sept personnes ont été interpellées, dont deux leaders de l'opposition. L'opposition dénonce les conditions de l'organisation des élections législatives du 30 juin prochain. En février dernier, une précédente marche s'était soldée par des violences qui avaient alors entraîné la mort de neuf personnes.

Avril 2013, les manifestations et les violences ont repris de plus belle à Conakry. Lors d'une manifestation de l'opposition, ce jeudi 25 avril, dans la capitale guinéenne, au moins une personne a été tuée et dix autres blessées par balle. Des milliers de personnes sont descendues dans les rues à l'appel des opposants au président Alpha Condé. Ces derniers dénoncent toujours les conditions d'organisation des élections législatives du 30 juin prochain.

Mai 2013, le facilitateur de l'ONU, Said Djinnit, peine à trouver un terrain d'entente entre l'opposition et le gouvernement en vue d'instaurer le dialogue entre les deux

parties. Le représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest s'est réuni avec les principaux responsables de l'opposition mais la publication du décret présidentiel, fixant au 30 juin le scrutin législatif, pose toujours problème.

Mai 2013, [des heurts ont opposé jeudi 2 mai, à Conakry, les forces de l'ordre et des militants de l'opposition](#). Des dizaines de personnes ont été blessées dans les deux camps. Les manifestants demandent notamment des élections législatives libres et transparentes. La date du scrutin a été fixée par le président Alpha Condé au 30 juin, ce que l'opposition conteste.

Mai 2013, la contestation se poursuit en Guinée. L'opposition dénonce toujours les conditions d'organisation des législatives du 30 juin prochain. Et réclame le départ de l'opérateur technique Waymark censé réviser le fichier électoral ainsi que la prise en compte du vote des Guinéens de l'étranger. Après la manifestation de jeudi, de nouvelles échauffourées ont opposé vendredi 3 mai militants de l'opposition et forces de l'ordre dans des quartiers réputés proches de l'opposition à Conakry. [Des coups de feu ont éclaté vendredi et il y aurait au moins deux morts](#). Trois, selon Cellou Dallein Diallo, le président de l'UFDG.

Mai 2013, la situation reste incertaine et un climat précaire règne dans la capitale guinéenne depuis la marche organisée par l'opposition jeudi 2 mai. Une marche pacifique qui a dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre, faisant des dizaines de blessés. Les jours suivants, [les forces de l'ordre ont effectué une expédition punitive contre des opposants, pour venger l'un des leurs, qui a succombé à ses blessures](#).

Mai 2013, en Guinée, les pénuries d'eau et d'électricité à Conakry font des dégâts ! La population manifeste tous les soirs dans les quartiers de la capitale pour protester contre

ces pénuries qui s'aggravent de jour en jour et qui occasionnent [des affrontements entre forces de l'ordre et jeunes dans les quartiers](#) comme ce fut le cas dans la nuit de vendredi 10 mai à samedi 11 mai.

Mai 2013, de nouvelles manifestations de l'opposition ont dégénéré jeudi 23 mai. Des dizaines de milliers de manifestants se sont opposés aux forces de l'ordre, dénonçant un processus électoral trop favorable au président sortant, Alpha Condé. [Ces heurts ont fait un mort par balle et plusieurs blessés](#). Si le scrutin législatif a bien lieu le 30 juin prochain, l'opposition ne sera pas représentée, faute d'avoir présenté une liste.

Mai 2013, les échauffourées entre des jeunes de l'opposition et ceux favorables au pouvoir ont continué ce samedi 25 mai. [Des sources médicales dénombrent au moins 15 personnes tuées depuis jeudi](#). Les premières violences ont éclaté jeudi, lors d'une marche d'opposants protestant contre un décret fixant au 30 juin la date des législatives, et se sont poursuivies vendredi. Face à cette situation, l'action des forces de l'ordre suscite des questions.

Juin 2013, [des heurts ont éclaté ce mercredi à Conakry entre militants de l'opposition et forces de l'ordre faisant au moins 12 blessés dont 3 par balles](#) selon des services sanitaires. Les militants avaient fait le déplacement pour soutenir Cellou Dalein Diallo accusé de diffamation.

Juillet 2013, [des violences intercommunautaires ont éclaté hier, lundi 15 juillet, à Nzérékoré dans l'extrême sud-est de la Guinée, faisant au moins dix morts, de nombreux blessés](#) et des dégâts matériels importants. Les affrontements entre autochtones guerzés et allogènes koniakés d'origine mandingue sont récurrents dans la région.

Juillet 2013, en Guinée, malgré un couvre-feu imposé depuis deux jours, la tension était encore palpable hier soir, mardi,

dans les villes de Koulé et Nzérékoré. Deux communautés du sud-est du pays se déchirent depuis dimanche suite au passage à tabac qui a conduit à la mort d'un jeune homme. [Les représailles ont provoqué des violences qui selon le dernier bilan officiel ont fait 16 morts et 80 blessés.](#)

Août 2013, [le gouverneur de Conakry a interdit à partir de jeudi toute manifestation liée aux coupures d'électricité](#) après des violences et des heurts avec les forces de l'ordre qui ont fait ces derniers jours plusieurs blessés. Un immeuble de quatre étages abritant le siège et des appartements d'Electricité de Guinée, la compagnie publique, a été saccagé et incendié par des manifestants.

Septembre 2013, le climat politique reste tendu à Conakry malgré le report des législatives du 24 au 28 septembre. Des échauffourées ont éclaté hier, dimanche 22 septembre, dans plusieurs quartiers de Conakry. [Le bilan fait état de 24 blessés, selon les autorités. Des affrontements ont opposé des militants du RPG, le parti présidentiel, à ceux de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo,](#) le principal parti d'opposition. Les gendarmes ont dû intervenir durant trois heures pour ramener le calme.

Octobre 2013, [une quinzaine de jeunes Guinéens ont été arrêtés entre le 24 et le 25 septembre suite aux violences pré-électorales.](#) Gardés au secret pendant plusieurs jours, ils auraient ensuite été transférés dans un camp militaire à Kankan à plusieurs centaines de kilomètres de là. Les familles ont saisi la justice et chacun s'interroge à Conakry sur cette étrange procédure.

Novembre 2013, [des violences ont éclaté le mardi 19 novembre 2013 à Fria.](#) Dans cette ville minière de l'Ouest guinéen, des milliers de jeunes gens et de femmes ont laissé éclater leur colère en raison des pénuries récurrentes d'eau et d'électricité. Cette manifestation a fait de nombreux blessés et de dégâts matériels.

Novembre 2013, l'opposition guinéenne entend protester contre ce qu'elle appelle le « hold-up » du pouvoir aux élections législatives du 28 septembre, des élections remportées par le parti du président Alpha Condé. [L'appel de l'opposition pour une « journée ville morte »](#), ce lundi 25 novembre, a été relativement suivi. Et la journée a surtout été marquée par des violences.

Décembre 2013, en Guinée, la situation reste tendue à Fria. Mardi, la ville située à environ 160 km à l'est de Conakry, a été le théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, faisant six blessés légers d'après les hôpitaux. [La tension s'accroît dans la cité minière depuis que son usine d'alumine a fermé il y a 20 mois](#). La ville, qui dépendait entièrement de l'activité de l'usine, continue de s'enfoncer dans la crise. Seul le centre-ville est alimenté en électricité.

Décembre 2013, [la criminalité refait surface en Guinée](#). L'inquiétude grandit dans la population. Le bilan est lourd pour cette fin d'année 2013 : on a enregistré en quelques mois plus d'une vingtaine d'attaques à mains armées dont certaines meurtrières dans le pays.

Décembre 2013, ces dernières années, les cas de violence meurtrière se sont multipliés en Guinée. Lundi 16 décembre, à Kankan, le fief traditionnel du parti présidentiel d'Alpha Condé dans l'est du pays, des affrontements ont fait au moins trois morts depuis samedi. La gendarmerie a été saccagée lors d'une manifestation contre la mort d'un footballeur frappé par les forces de l'ordre. [Un cycle de violences alimenté par le règne de l'impunité](#).

Février 2014, [Deux personnes ont été tuées et au 33 légèrement blessées lors d'émeutes, à Conakry](#), ce mardi 18 février. Ces violences ont eu lieu à la suite du manque chronique de courant électrique en Guinée. Des milliers de jeunes gens ont laissé éclater leur colère dans plusieurs quartiers de la

banlieue de Conakry où les forces de l'ordre, déployées en masse, ont affronté les manifestants.

Mars 2014, [Des centaines de femmes ont manifesté lundi à Conakry pour protester contre les pénuries d'eau dans leurs quartiers depuis plusieurs mois](#). Elles ont barricadé le grand carrefour et empêché la circulation sur le boulevard le Prince, l'un des grands axes routiers, qui mène vers le centre-ville de la capitale guinéenne.

Avril 2015, en Guinée, [l'opposition s'insurge contre les agressions dont sont victimes des personnalités politiques](#) depuis plusieurs mois. Après l'assassinat d'un ancien ministre en février, le porte-parole de l'opposition Aboubacar Sylla a été poursuivi par des motards qui ont fait feu sur son véhicule, le dimanche 5 avril.

Avril 2015, un appel de l'opposition à manifester pour protester contre l'insécurité en Guinée a paralysé ce lundi 13 avril la ville de Conakry (plus de 2 millions d'habitants), faisant [au moins neuf blessés par balle à la suite d'échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre](#).

Avril 2015, [six personnes ont comparu suite aux violentes manifestations du début de semaine à Conakry](#), jeudi 16 avril, au tribunal de Mafanco, en banlieue de la capitale. Cinq ont été condamnées à des peines de deux à six mois de détention pour « troubles à l'ordre public ». Dans le même temps, 36 personnes devaient comparaître devant un autre tribunal, à Dixinn, dans une procédure de flagrant délit. Mais le jugement a été reporté à lundi prochain.

Avril 2015, après les violents affrontements de la semaine dernière et malgré l'interdiction, [de nouvelles manifestations de l'opposition ont eu lieu lundi à Conakry](#). L'opposition guinéenne demande toujours l'annulation du calendrier électoral.

Avril 2015, l'opposition avait appelé à manifester à Conakry,

ainsi que dans plusieurs villes de l'intérieur du pays, ce jeudi 23 avril, pour contester le calendrier électoral. Elle exige en effet que les élections communales se tiennent avant le scrutin présidentiel prévu en octobre prochain. Mais jeudi soir, l'opposition déplore l'usage de la force par les autorités pour empêcher ce rassemblement qu'elle juge « pacifique ». [Une manifestation dans la ville de Labé a fait un mort.](#)

Mai 2015, C'est le bilan de la manifestation nationale organisée lundi 4 mai à Conakry et dans les principales villes du pays pour demander une révision du calendrier électoral. [Une trentaine de personnes ont par ailleurs été déférées devant la justice.](#) Une trentaine de personnes arrêtées ont été déférées devant la justice mardi 5 mai. Parmi elles, des mineurs de 11, 12 ou 13 ans.

Juin 2015, la Haute autorité de la communication de Guinée s'est attiré les foudres de la profession cette semaine avec une série de décisions que les journalistes qualifient de liberticides. Après une levée de boucliers de la presse, la HAC a fait marche arrière sur certains points. Mais pour les journalistes, c'est l'ensemble du texte qu'il faudrait modifier. Depuis le 1er juin et jusqu'à l'élection, [la Haute autorité de la communication \(HAC\) entend surveiller de près ce qui se dit et s'écrit dans les médias guinéens.](#)

Mai 2015, en Guinée, l'Assemblée nationale a adopté, le 2 juin, un texte de loi sur le maintien de l'ordre public. [Ce texte définit quand et comment la force peut être utilisée en vue de maintenir l'ordre lors des manifestations.](#) Une nouvelle mesure qui inquiète les organisations de défense des droits de l'homme, mais qui est défendue par le gouvernement. Ce texte de loi comporte des lacunes graves que dénonce Amnesty International.

Août 2015, [Human Rights Watch dénonce les « excès et crimes commis par les forces de sécurité en Guinée »](#), où l'ONG a

dénombré deux morts et 146 blessés au cours des manifestations d'avril et mai dernier. Elle réclame aux autorités la fin de l'impunité et un plus grand contrôle des forces de l'ordre.

Août 2015, en Guinée, [un journaliste est porté disparu depuis deux semaines. Chérif Diallo travaillait pour le groupe privé Hadafo médias](#) et il est introuvable depuis le 23 juillet dernier. La police ne dispose pas de piste fiable pour le moment, mais ses proches n'excluent pas un enlèvement. Ce mercredi, des dizaines de journalistes et des membres de la société civile guinéenne ont organisé une marche silencieuse à Conakry pour exiger des autorités guinéennes de faire toute la lumière sur cette affaire.

Août 2015, en Guinée, [Ousmane Gaoual Diallo, le député de l'opposition Union des forces démocratiques de Guinée \(UFDG\) de l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, a été arrêté et écroué à la prison de Conakry.](#) Depuis dix jours, il était recherché par les forces de sécurité pour coups et blessures volontaires sur un opérateur économique guinéen chargé d'importer des véhicules pour les parlementaires ; le député n'ayant, semble-t-il, pas reçu le sien. Une altercation a alors éclaté entre lui et cet opérateur qui a été légèrement blessé.

Octobre 2015, [des affrontements ont opposé pendant deux jours des militants de partis politiques rivaux dans l'extrême sud-est de la Guinée. Ces heurts ont déjà fait de nombreux blessés](#) et d'importants dégâts matériels ; le ministre de la Sécurité a condamné ces violences et a appelé au calme. Ces affrontements entre partisans du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) au pouvoir et de l'opposition de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) ont éclaté à N'Zérékoré le vendredi 2 octobre au moment où Alpha Condé lui-même devait atterrir dans la région

Octobre 2015, [le bilan des affrontements qui ont duré deux jours entre militants de partis politiques rivaux à N'Zérékoré](#)

[dans l'extrême sud-est de la Guinée s'alourdit.](#) On parle désormais d'un mort et de dizaines de blessés selon des sources officielles et indépendantes à une semaine de l'élection présidentielle.

Octobre 2015, [des dizaines de femmes de l'Union des forces démocratiques de Guinée \(UFDG\), principal parti d'opposition en Guinée, ont manifesté vendredi 31 octobre devant les ministères de la Justice et celui des Droits de l'homme et des libertés publiques pour exiger la libération de plus de soixante des leurs, détenus depuis mi-septembre](#) et à l'approche du scrutin présidentiel du 11 octobre dernier. Ces responsables, militants et sympathisants de l'UDFG ont été arrêtés lors d'échauffourées entre eux et les militants du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti présidentiel qui eux n'ont pas été inquiétés.

Décembre 2015, depuis plus de deux semaines, la localité de [Kintinian, zone aurifère par excellence, près de la préfecture de Siguiri, est soumise à une intense pression qui a pour but de pousser les populations locales à déguerpir. L'Etat guinéen veut céder cette zone à une société aurifère](#) qui exploite l'or dans la région depuis une vingtaine d'années. Pour tenter de mettre fin à la résistance des populations de Kintinian, les autorités ont employé ce samedi les grands moyens. Elles ont notamment déployé un important contingent de soldats, qui ont d'abord, selon des sources, utilisé du gaz lacrymogène et des matraques, avant de tirer à balles réelles.

Avril 2016, en Guinée, [les femmes de l'opposition sont en colère contre les autorités locales. Elles les accusent de séquestration et de détention illégale de leurs époux et enfants sans jugement depuis plusieurs mois.](#) Mardi 19 avril, l'ambiance était toute particulière face à un impressionnant dispositif sécuritaire dans les principales rues qui mènent au grand port autonome de Conakry. Une manifestation autorisée puis interdite à la dernière minute a provoqué l'ire des femmes de l'opposition guinéenne. Elles voulaient dénoncer la

dictature « *du régime guinéen et exiger la libération de tous les opposants* » arbitrairement détenus dans les prisons guinéennes.

Mai 2016, la douleur s'est abattue sur la principale formation de l'opposition guinéenne. Le parti de l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo a enregistré [la mort d'un de ses agents de sécurité, en détention depuis mi-février 2016](#). Mamadou Saïdou Bah avait été arrêté au lendemain d'échauffourées, qui avaient conduit à la mort d'un journaliste indépendant près du siège de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG).

Mai 2016, [y aura-t-il un 3e mandat pour Alpha Condé en Guinée ? Depuis une semaine, le débat ne désenfle pas](#). Le sujet s'est invité dans les conversations des Guinéens, sur internet, sur les radios, les télévisions. Alors certes, 2020 est encore loin, mais la question est posée. Il y a une semaine, lors d'une conférence de presse, le chef de l'Etat Alpha Condé a laissé planer le doute.

Juin 2016, en Guinée, des heurts et des dégâts ont à nouveau été enregistrés, pour la seconde journée consécutive, dans la ville de Mali, dans le nord du pays. [Des échauffourées ont éclaté entre la population locale et des hommes du camp militaire qui ont torturé un chauffeur d'un camion qui a été grièvement blessé. Des heurts, des dégâts, des soldats qui ont tiré à balle réelle et de nombreux blessés](#). Tout a commencé quand un convoi militaire a été ralenti par un camion. Tout est parti du traitement inhumain et dégradant infligé à un citoyen de la ville de Mali par les hommes du colonel Issa Camara, le commandant du camp militaire de la ville.

Juin 2016, [plusieurs associations de la presse guinéenne ainsi que l'ONG Reporters sans frontières \(RSF\) ont dénoncé mercredi 29 juin le passage à tabac d'un journaliste par la garde présidentielle à Conakry](#), lors d'un reportage au siège du parti au pouvoir samedi dernier. Abdoul Malick Diallo,

collaborateur de l'hebdomadaire guinéen *Le Populaire* et du site Aminata.com, s'était rendu au siège du parti au pouvoir afin de couvrir les travaux de son assemblée générale hebdomadaire quand un membre de la garde présidentielle l'a pris à partie.

Août 2016, Véritable démonstration de force de l'opposition guinéenne ce mardi 16 août, dans les rues de Conakry où, au moins 700 000 personnes selon les organisateurs (moins de 500 000 selon les forces de l'ordre), ont défilé à [l'appel de l'opposition pour exiger plus de démocratie, de justice, de sécurité et de liberté face au régime d'Alpha Condé](#). « *Alpha démissionne* », c'est par ce slogan que le porte-parole de l'opposition, Aboubacar Sylla, a entamé son discours sur l'esplanade du stade du 28 septembre.

Février 2017, des fumées noires visibles dans la banlieue de Conakry. Depuis ce lundi matin, en Guinée, [des affrontements opposent des jeunes aux forces de l'ordre](#). Des barricades ont été érigées, des véhicules brûlés. Les manifestants réclament la reprise des cours alors que les enseignants sont en grève depuis deux semaines. Les écoles sont fermées, mais un accord a été trouvé dimanche soir entre les syndicats et le gouvernement.

Février 2017, les syndicats ont suspendu leur grève, ce lundi 20 février, suite à la signature d'un accord après 13 jours de négociations. Pourtant [de violentes manifestations ont éclaté principalement dans la banlieue de la capitale guinéenne, faisant au moins cinq morts](#) selon le gouvernement, à Cosa, sur l'axe Bambeto – Hamdalaye mais également à Gbessia, près de l'aéroport, Dabondy ou Yimbaya, des zones habituellement calmes.

Mars 2017, [Un enfant a été tué mardi 14 mars à Guéckédou, en Guinée forestière, et quatre autres personnes ont été blessées](#), a confirmé le préfet. C'est le bilan de graves incidents qui ont éclaté à l'annonce de la condamnation de

l'ancien maire de la ville de Koundou, Désiré Koundouno, qui avait refusé d'entrer au RPG, le parti du président Alpha Condé, avant d'être démis de ses fonctions. Il a été condamné mardi à trois ans de prison ferme pour détournement de fonds. Quand le jugement a été rendu, la foule dispersée, les forces de l'ordre auraient fait usage de leurs armes, selon plusieurs témoignages. Un enfant a été tué. Deux femmes seraient encore à l'hôpital.

Juillet 2017, en Guinée, le président Alpha Condé n'a encore rien dit sur ses intentions de modifier ou non la Constitution pour briguer un troisième mandat mais ses partisans s'activent et appellent de tous leurs vœux cette modification. Et après l'opposition, c'est la société civile qui se mobilise pour dénoncer ces appels. Mais [l'artiste reggae guinéen Elie Kamano a été empêché de défiler pacifiquement, lundi 17 juillet: il a été arrêté et placé en garde à vue par la police.](#)

Juillet 2017, Des artistes guinéens se placent en première ligne pour le combattre l'option d'un troisième mandat pour le président guinéen. La semaine dernière, c'était le reggaeman et militant Elie Kamano qui a été arrêté et écroué pendant plus de 24 heures. [Ce mardi, c'est un autre artiste rasta, Takana Zion, surnommé «l'artiste du peuple» qui est descendu dans les rues pour protester avant de se faire arrêter par les forces de l'ordre.](#)

Août 2017, [des dizaines de milliers de personnes ont répondu ce mercredi 2 août à l'appel de l'opposition guinéenne pour exiger du président Alpha Condé le respect des accords politiques de 2016.](#) Des accords signés entre l'opposition et la mouvance présidentielle le 12 octobre 2016.

Septembre 2017, l'abondance des mines et la multitude des sociétés minières qui exploitent la bauxite dans la région de Boké, dans le nord-ouest de la Guinée, ne font pas le bonheur des populations locales. Cette semaine, il y a eu [une seconde manifestation meurtrière depuis le début de l'année pour](#)

exiger le rétablissement des services sociaux de base. Les soldats ont fait usage de leurs armes à feu faisant au moins un mort et de nombreux blessés. C'est une accumulation de promesses non tenues qui a mis le feu aux poudres et jeté des centaines de personnes dans les rues de Boké.

Septembre 2017, ce vendredi 22 septembre, cela fait déjà dix jours que les habitants de Boké, dans le nord-ouest du pays, protestent contre l'absence d'électricité et d'eau, notamment. Des violences qui ont déjà fait deux morts et des dizaines de blessés. Jeudi, les manifestants, en majorité des jeunes, s'en sont pris à des bâtiments publics de la ville voisine de Kolaboui. Les manifestants se sont en fait attaqués à des symboles de l'Etat. Les manifestants s'en sont pris aux symboles de l'Etat et aux symboles de l'activité minière. Des édifices publics comme la sous-préfecture, la mairie, ou encore le poste de gendarmerie ont été incendiés.

Octobre 2017, c'est la troisième marche en trois semaines à Conakry. L'opposition guinéenne a appelé dans les rues ses sympathisants mercredi 4 octobre pour marcher contre l'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre les jours de manifestations. Il y a deux semaines, deux manifestants ont succombé à leurs blessures par balle. D'abord interdite puis finalement autorisée par les pouvoirs publics, ce mercredi, la marche sous haute tension à cause des risques de dérapages était très encadrée.

Novembre 2017, sale temps pour la presse privée guinéenne : des dizaines de journalistes venus soutenir un des leurs, détenu, ont été brutalisés dans une gendarmerie de Conakry. Pour avoir campé dans la cour de l'escadron de gendarmerie de Matam, pour soutenir un des leurs, détenu dans ces locaux, les journalistes guinéens ont eu droit à un traitement inhumain et dégradant. Des bastonnades à l'aide de ceinturons, des coups de matraque, des coups de pied, tout était permis pour faire comprendre aux journalistes qu'ils n'étaient pas les bienvenus.

Novembre 2017, en Guinée, [Espace FM est suspendue pour 7 jours. Cette décision émane de la Haute autorité de la communication](#). L'instance reproche à la radio d'avoir diffusé des informations « susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat ». Dernier épisode d'une semaine de tensions entre autorités et journalistes. Lundi déjà un patron de presse avait été placé en garde à vue et mardi une dizaine de journalistes ont été violentés par des forces de l'ordre.

Novembre 2017, [des centaines de représentants de médias sont descendus, hier, mardi 7 novembre, dans les rues de Conakry pour dénoncer les exactions des forces de l'ordre contre les journalistes](#) et l'indifférence de la Haute autorité de la communication. Aboubacar Camara, est le directeur de la radio et TV Gangan. Il a été arrêté et incarcéré dans une brigade de gendarmerie

Novembre 2017, en Guinée, l'abondance des mines dans le nord-ouest du pays ne fait pas le bonheur de tout le monde. Les manifestations pour exiger de meilleures conditions de vie ne faiblissent pas. Cette fois, c'est la localité de Sangarédi qui est en ébullition. [Des heurts opposent depuis jeudi des manifestants aux forces de l'ordre. Deux jeunes qui protestaient contre les coupures d'électricité et d'eau ont été blessés par balle](#) samedi 11 novembre dans la ville minière au cours de heurts avec la police.

Novembre 2017, en Guinée, plusieurs manifestations d'élèves ont eu lieu dans de nombreux quartiers de la capitale. [Un collégien a été tué ce lundi 20 novembre et plusieurs autres personnes ont été blessées](#). Les écoliers réclament la reprise des cours, car depuis une semaine, une partie des enseignants du primaire et du secondaire sont en grève et désertent les salles de classe.

Février 2018, alors que les Guinéens attendent toujours les résultats des élections communales de dimanche, les incidents violents se multiplient dans le pays. [Un incendie volontaire a](#)

[notamment entraîné la mort de cinq enfants mardi 6 février à Kalinko \(préfecture de Dinguiraye\)](#). Le gouvernement et le parti au pouvoir appellent au calme.

Février 2018, encore [des violences et des victimes en Guinée où deux jeunes gens ont été tués ce lundi lors d'une descente des forces de l'ordre dans un quartier réputé favorable à l'opposition](#). Outre ces deux morts, les violences ont fait plusieurs blessés. Encore deux jeunes arrachés à l'affection de leur famille dans des heurts entre forces de l'ordre et manifestants dans les rues de Conakry. Deux nouvelles victimes qui allongent la liste des jeunes tombés sous les balles des forces de l'ordre dans ce quartier favorable à l'opposition, relançant du coup le débat sur l'utilisation des armes à feu dans le maintien d'ordre en Guinée.

Février 2018, [un gendarme a été tué le 19 février dans des heurts entre manifestants et forces de l'ordre](#) dans la banlieue de Conakry, en Guinée. Les manifestations étaient liées à la grève des enseignants qui réclament de meilleures conditions de travail.

Février 2018, en Guinée, [au moins une personne a été tuée par balle et plusieurs personnes ont été blessées, ce lundi 26 février, lors de heurts entre forces de l'ordre et jeunes manifestants à Conakry](#), dans le quartier de Hamdallaye. L'opposition avait lancé un appel à une journée « ville morte » pour protester contre ce qu'elle appelle la « fraude généralisée » lors du scrutin communal du 4 février dernier. Son appel, largement suivi, coïncidait avec la grève de deux autres syndicats, celui de l'Education et celui de l'Union générale des travailleurs de Guinée.

Mars 2018, en Guinée, la tension monte et la crise socio-politique continue. A Conakry, des manifestations ont éclaté, ce lundi 12 mars, dans de nombreux quartiers de la capitale, notamment dans le centre administratif. Côté politique, [l'opposition avait appelé à une journée ville morte car elle](#)

[continue de contester les résultats des élections locales du 4 février](#). Côté social, les enseignants entament leur cinquième semaine de grève et réclament un réajustement de salaire.

Mars 2018, dans un rapport publié ce 13 mars, [l'organisation de défense des droits de l'homme dénonce l'impunité vis-à-vis des auteurs des attaques récurrentes contre des groupes de presse](#) alors que le climat politique et social se « délétere » en Guinée, selon un communiqué.

Mars 2018, [trois jeunes gens ont été assassinés lors de la dernière manifestation de l'opposition](#), mercredi dernier, ce qui a provoqué un déferlement d'une foule de mères de familles jusque dans les bureaux du médiateur de la République, Mohamed Saïd Fofana. Jeudi 15 mars, au cours d'un point de presse, le parquet de Conakry a essayé de défendre les forces de l'ordre en accusant des manifestants armés dont un a été mis aux arrêts en février 2018.

Mars 2018, en Guinée, [quatre manifestants tués par balle la semaine dernière lors de manifestations de l'opposition ont été inhumés ce lundi 19 mars](#). L'opposition demande la mise en place d'une commission internationale indépendante pour enquêter sur les 94 tués lors de manifestations politiques depuis l'accession au pouvoir d'Alpha Condé en 2010. Le gouvernement rejette, quant à lui, toute idée d'une telle commission. Cellou Dalein Diallo [réclame justice pour les 94 morts](#) et justice aussi pour les élections locales du 4 février dernier.

Mars 2018, en Guinée, une nouvelle journée de mobilisation de l'opposition a eu lieu jeudi 22 mars. Son chef de file, Cellou Dalein Diallo, continue de contester, et ce depuis le 4 février dernier, les résultats des élections locales. A l'appel de l'UFDG, son parti, des militants et sympathisants ont manifesté. Si la marche a été acceptée par les autorités, l'itinéraire lui n'a pas été validé. Tibou Camara, ministre conseiller et émissaire de la présidence a même tenté une

médiation de dernière minute au domicile de Cellou Dalein Diallo, avant le départ. Mais le leader de l'UFDG a campé sur ses positions. [Dès le début de la manifestation, des affrontements ont éclaté entre manifestants et forces de l'ordre.](#)

Mars 2018, les femmes de l'opposition guinéenne ne décolèrent pas. Elles sont une nouvelle fois descendues par centaines dans les rues pour exprimer leur mécontentement face aux exactions policières et aux tueries de leurs militants dont est victime l'opposition à chacune de ses manifestations. [Selon celle-ci, au moins 94 des leurs ont été tués depuis 2011 rien qu'à Conakry par les forces de l'ordre dans les manifestations politiques.](#) Hier, mercredi 28 mars, elles étaient chez le ministre de la Justice pour exiger des enquêtes et des poursuites contre les auteurs des crimes.

Avril 2018, [un tribunal de Conakry a condamné ce lundi 9 avril à 18 mois de prison ferme un responsable du principal parti d'opposition guinéen, Ibrahima Sory Camara,](#) pour «outrage, injures et diffamation» à l'encontre du président Alpha Condé. Il a été conduit sous bonne escorte policière à la prison civile de Conakry.

Juillet 2018, en Guinée, l'augmentation du prix du carburant à la pompe de 25% n'est pas du goût des forces sociales et des syndicats dont la mobilisation ne faiblit pas depuis le 1er juillet. Hier lundi, [des affrontements ont éclaté un peu partout dans la capitale guinéenne entre forces de l'ordre et manifestants](#) à la suite de l'interdiction, par le gouvernorat de la ville de Conakry, d'une marche de protestation dite « marche de la dignité » par ses organisateurs.

Octobre 2018, [un jeune a été tué mardi 16 octobre à Conakry lors de la seconde journée « ville morte » organisée par l'opposition guinéenne](#) qui dénonce la corruption et des manipulations dans la mise en place des conseils communaux.

Octobre 2018, [alors qu'un adolescent a été tué par balle](#), mardi 23 octobre, en marge de la manifestation interdite de l'opposition guinéenne, Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition, a indiqué que sa voiture avait été visée par un tir.

Novembre 2018, [deux hommes ont été tués mercredi soir par des tirs de militaires guinéens dans une banlieue de Conakry secouée dans la journée par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre](#). L'opposition guinéenne avait appelé à une journée ville morte pour protester contre, selon elle, les violations des accords signés entre elle, la mouvance présidentielle et le gouvernement sur les installations des élus locaux du scrutin du 4 février 2018.

Novembre 2018, en Guinée, le calme est revenu depuis ce 10 novembre au matin à Wanindara. Selon ses habitants, [ce quartier populaire de la capitale Conakry était en proie à la violence policière depuis ce 8 novembre après la mort de trois personnes, deux civils et un policier](#). Hier, le ministre de la Sécurité publique a annoncé dans un communiqué des enquêtes pour « rechercher et traduire en justice les auteurs de ces multiples cas de meurtres, d'agression et de vandalisme ».

Novembre 2018, en Guinée, [la marche des femmes de l'opposition de ce 13 novembre a été dispersée par des jets de gaz lacrymogènes dans la capitale](#), Conakry. Quelques centaines de manifestantes se sont réunies mardi 13 novembre à Conakry, la capitale de la Guinée, pour protester contre les violences policières et réclamer justice pour les personnes qui ont perdu la vie en marge des manifestations politiques.

Novembre 2018, le 7 novembre, [deux jeunes Guinéens étaient tués devant leur concession dans le quartier de Wanidara](#), en banlieue de Conakry. Selon les témoignages recueillis par notre correspondant sur place, les proches des victimes imputent le drame à des « militaires portant des bérets rouges ». La diffusion de ce reportage a entraîné l'annulation

de l'accréditation de notre confrère par la HAC, la Haute autorité de la communication, après une plainte du ministère de la Défense. Mouctar Bah a tenté, dès le lendemain, de joindre les autorités civiles et militaires pour obtenir leurs commentaires sur ces témoignages, sans succès. La HAC a demandé que la parole soit donnée au ministère de la Défense.

Décembre 2018, en Guinée Conakry, [des opposants politiques, membres du parti Bloc libéral ont entamé mercredi une grève de la faim pour une durée de quatre jours](#). Ils dénoncent le déploiement depuis trois semaines de patrouilles mixtes composées de policiers, de gendarmes et de militaires dans les rues de la capitale. Des patrouilles créées après des semaines de violences en marge de manifestations dans Conakry.

Février 2019, ce samedi 16 février, [des affrontements se sont déroulés à Conakry, à l'occasion du retour en Guinée du principal opposant Celou Dallein Diallo](#), qui revenait d'un voyage en Europe et au Sénégal. Une trentaine de personnes ont été blessées lors d'échauffourées avec les forces de l'ordre près de l'aéroport de Conakry, ce samedi 16 février. L'opposant Celou Dallein Diallo affirme que son véhicule a été pris à partie par des blindés de la police et qu'il a reçu des gaz lacrymogènes à l'intérieur de sa voiture

Mai 2019, en Guinée, [les violences et arrestations contre des militants hostiles au troisième mandat d'Alpha Condé se multiplient ces dernières semaines](#). Cela a notamment été le cas à Kouroussa, Kankan et Coyah. Nouvel épisode samedi à Kindia où 8 personnes ont été placées en détention. Leur tort, là aussi : avoir manifesté contre un troisième mandat d'Alpha Condé, une manifestation qui a été organisée en marge d'un rassemblement en présence du président guinéen.

Mai 2019, en Guinée, [sept personnes, interpellées samedi 3 mai dans la ville de Kindia \(à 135 km de la capitale\), lors de manifestations contre un 3e mandat du président Alpha Condé, ont été condamnées hier mardi à trois mois de prison ferme et](#)

[à une amende de 500 000 francs guinéens](#). Ces personnes sont membres du Front national pour la défense de la Constitution. Elles ont été condamnées pour « entrave à la liberté de manifester » et pour « troubles à l'ordre public ». Leur avocat dénonce une condamnation injuste.

Juin 2019, en Guinée, le débat sur le changement de Constitution continue à agiter le pays. Les manifestations violentes sont courantes. Ce jeudi 13 juin, c'est Nzérékoré dans le Sud qui a été le théâtre de violents affrontements. [Au moins un mort et 28 blessés sont à déplorer](#). Ce qui devait être, jeudi un rassemblement des partisans du « Non » s'est transformé en affrontements. C'est en tout cas ce qu'indique, le FNDC, le Front National de la défense de la Constitution, créé en avril dernier pour [s'opposer à un troisième mandat d'Alpha Condé](#).

Juin 2019, en Guinée, les députés ont adopté cette semaine une série de textes relatifs à l'organisation des services de défense et de sécurité. La plupart ont fait l'objet d'un large consensus sauf une : la loi relative à l'usage des armes par la gendarmerie. Les députés d'opposition ont voté contre, en mémoire, disent-ils, des nombreuses victimes tuées par balles lors des manifestations et dont les auteurs n'ont jamais été inquiétés. [Le texte, qui élargit le cadre de l'usage des armes à feu par les gendarmes, inquiète également les défenseurs des droits de l'homme](#).

Août 2019, en Guinée, des dizaines de journalistes se sont rassemblés ce lundi dans les rues de Conakry devant le siège de la Haute Autorité de la communication. Ils pointent [le harcèlement de l'Etat sur les médias privés](#). La colère suit de nombreuses convocations dans des commissariats et des tribunaux, ainsi que le placement sous contrôle judiciaire de dizaines de journalistes.

Octobre 2019, l'organisation Human Rights Watch dénonce, dans un rapport publié ce jeudi, la répression du droit à

manifester en Guinée. Depuis plus d'un an, le gouvernement interdit de fait les manifestations de rue, explique l'ONG. Les autorités locales auraient interdit au moins 20 manifestations depuis juillet 2018.

Octobre 2019, [une demi-douzaine de dirigeants du Front national pour la défense de la Constitution \(FNDC\) ont été interpellés par des membres des forces de l'ordre cagoulés au domicile de leur coordinateur, Abdourahmane Sanoh](#), alors qu'ils se préparaient à donner une conférence de presse pour détailler les modalités de la mobilisation prévue lundi, selon l'opposition.

Octobre 2019, [les forces de sécurité guinéennes ont dispersé ce lundi plusieurs tentatives de rassemblements à Conakry](#). L'opposition et la société civile appelaient à la mobilisation contre la réforme de la Constitution qui pourrait permettre au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat.

Octobre 2019, [au moins cinq morts et des dizaines de blessés](#), selon nos informations, deux décès selon le gouvernement. C'est le bilan provisoire de la première journée de manifestations contre un potentiel 3e mandat du président Alpha Condé en Guinée ce lundi 14 octobre.

Octobre 2019, [le procès des membres du FNDC](#) arrêtés ce weekend à Conakry avant des manifestations et de deux autres personnes a débuté ce mercredi 16 octobre. Ils sont poursuivis pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ».

Octobre 2019, en Guinée, huit responsables du Front national de défense de la Constitution (FNDC) sont poursuivis pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ». La seconde audience a débuté en fin de matinée [et le procureur requiert cinq ans de prison contre sept des huit prévenus](#).



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com
